



Compte-rendu de la CAP Secrétaires d'administration et de contrôle du Développement Durable

19 avril 2016

Déclaration des élus CFDT

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

Liste d'aptitude au corps de SACDD 2016

Nous allons étudier les dossiers de la Liste d'Aptitude « classique ». Il s'agit de la première phase de promotions par cette voie. Elle ne concernera que 40 agents. La seconde phase programmée en septembre, sera de 600 promotions.

Le processus de concertation pour les 600 promotions est d'ores et déjà lancé. Toutefois, nous attendons de la DRH la confirmation que les services vont être à nouveau consultés compte tenu des derniers éléments communiqués à nos organisations syndicales, concernant notamment la nouvelle fiche « expression du choix de l'agent » et l'outil permettant le calcul de reclassement qui ont dû être communiqués aux services.

Dans ce cadre de concertation, pour la CFDT, il est impératif que la DRH impose aux harmonisateurs une obligation de résultat, avec des propositions recevables et en nombre suffisant, sans écarter les adjoints administratifs.

La CFDT tient d'ailleurs à rappeler que l'absence de commission de concertation au niveau des DREAL peut conduire à des problèmes qui auraient pu être gérés bien en amont de la CAP nationale.

Plan de requalification d'AAAE à SACDD

A l'automne 2017 et pour l'année 2018, l'examen professionnel « plan de requalification » pour l'accès au corps de SACDD prévoit 300 postes sur 2 ans. Sera-t-il organisé indépendamment de l'examen professionnel classique ?

En résumé, la CFDT revendique que :

- les harmonisateurs prennent en compte les possibilités de réussite aux différents concours dans leurs listes, permettant ainsi à plus d'agents d'y être inscrits,
- la CAP établisse des listes suffisamment longues dans l'objectif de ne perdre aucun poste de promotions.

Même si la CFDT constate une amélioration du traitement des dossiers, elle souhaite que les lacunes relevées soient gommées.

Nous vous demandons que l'ensemble des agents puissent bénéficier d'une promotion. Ceux qui se trouveraient dans l'obligation de refuser cette promotion, doivent pouvoir être de nouveau proposés à la CAP de septembre compte-tenu des demandes en cours auprès de la Fonction publique.

Si tel n'était pas le cas, nous proposons de reporter la CAP en septembre.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'expression de la DRH relative à une éventuelle diminution du régime indemnitaire lors de promotion ; cela ne semble pas correspondre aux règles édictées dans les notes de gestion relatives aux régimes indemnitaires.

Dégel de la valeur du point d'indice

Par ailleurs, la CFDT réaffirme que l'augmentation programmée à hauteur de 0,6% au 1^{er} juillet 2016 et 0,6% au 1^{er} mars 2017 n'est pas satisfaisante. Ce dégel ne permettra pas aux fonctionnaires de rattraper la perte de pouvoir d'achat constatée depuis 2010, notamment en raison de l'augmentation des cotisations sociales et du coût de la vie.

Merci pour votre attention.

Réponses de la présidente

RIFSEEP : la circulaire pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui est effectif depuis le 1^{er} janvier 2016 sur nos fiches de paie, est au visa du contrôleur financier. Pour les agents promus cette année, la DRH a choisi de calculer le montant d'après la PFR (prime de fonctions et de résultats).

Cycles de mobilité : une prochaine réunion est prévue le 18 mai avec les organisations syndicales sur ce sujet. Pour les SACDD, la CAP « mutations » de l'automne est reportée en novembre pour une prise de fonctions de janvier à mars 2017.

Transfert prime-points : seule la DGAFP a fait une communication aux agents de la FP ; la DRH n'a pas jugé utile d'en faire une supplémentaire. Pour les SACDD, cette opération sera visible sur la fiche de paie du mois de juillet.

Comment ça marche ? Le principe est de transformer une partie des primes en points d'indice pour l'intégrer dans le traitement brut. Il s'agit donc de diminuer le montant des primes et d'attribuer un nombre de points d'indice augmentant d'autant le montant du traitement. Mais les cotisations salariales sont plus élevées sur le traitement brut indiciaire que sur les primes. Il s'agit des retenues pour la pension. Pour pallier la baisse du traitement brut due à l'application de ces retenues pour pension, la CFDT a obtenu que chaque agent ait un ou deux points d'indice en plus du seul fait du transfert primes-points. Pour les agents de catégorie B, le traitement mensuel sera augmenté de 6 points le 1^{er} janvier pour un montant de primes équivalent à 5 points.

Plan de requalification : les harmonisateurs doivent remonter leurs propositions pour le 6 juin au plus tard. La DRH leur a demandé une liste majorée de 30% pour pallier les refus des agents.

La DRH étudie la rédaction d'une circulaire précisant aux services que les agents non promus sur la liste « plan de requalification » ne seront pas systématiquement reconduits sur les listes de promotions pour l'année 2017.

L'administration centrale a adressé fin de semaine dernière une nouvelle instruction et une caleulette à tous les services. Ceux-ci doivent faire une simulation de carrière de C en B aux agents promus et aux agents proposés sur les listes pour le plan de requalification.

Liste d'aptitude au grade de SACDD Classe Normale

Les critères statutaires sont :

- être fonctionnaire de catégorie C ;
- justifier d'au moins de 9 ans de services publics effectifs au 31 décembre 2015.

Les critères retenus par la CAP sont :

- être proposé par son chef de service et classé par la DREAL ou la MIGT ;
- justifier de fonction d'un niveau de responsabilité ou de technicité correspondant à la catégorie B ;
- être AAP1 ou AAP2, SGMP 1^{ère} et 2^{ème} classe.

La date d'effet de la promotion est fixée au 01/01/2016.

Sur les 40 postes de promotions, il a été décidé d'établir une liste complémentaire de 22 postes, soit 46% de la liste principale. Pour les 600 postes du plan de requalification, la proportion doit être équivalente, soit une liste de plus de 900 noms afin de ne pas perdre des postes de promotions.

Les noms en italique correspondent à la liste complémentaire.

* Nombre d'agents répondant aux critères de gestion et non plus aux critères statutaires.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Promouvables	12 375	11 066	10 350	9 004	8 380	9 655	9 022	6 674*
Proposés	375	345	400	421	NC	209	NC	157
Classement DREAL	77	110	120	145	141	175	178	157
Postes	36	66	60	59	59	60	52	40

Alsace

HUSSER Liliane DDT 68

Aquitaine

CAUBARRUS Christian..... DDTM 64

LE PAJOLEC Cathy..... DIRM SA

ROUZAU Nicole..... DDTM 33

CILIA Anne-Marie..... DDCS 64

PRADELLES Béatrice..... DDT 47

Auvergne

MONDIERE Marie-Paule DREAL

PEZET Brigitte..... DDT 63

Basse Normandie

PIGOUREAU Martine..... DDT 61

Bourgogne

NOLOT Catherine DDT 58

PUIGSERVER Roger..... DDT 89

TISSERAND Guylaine..... DREAL

MARTIN Rachel..... DDT 21

Bretagne

QUEFFELEC Anne..... DIR O

DAVID Christiane DDTM 56

CARDUNER Michel..... DDTM 29

ROYER Christine DDCS 22

LE DEVIC Servanne..... DREAL

Centre

HERAULT Nicole..... DREAL

Champagne Ardennes

Pas de promu

Corse

DUPOUEY René DDTM 2B

Poitou Charente

RASSAT Michel..... DDT 16

Franche Comté

Pas de promu

Haute Normandie

LECOQ Jocelyne..... DIR NO

Ile de France

PIALOT Claudine DDPP 95

LAMOUR Mathilde DDT 91

TREMOUREUX Sylvie DRIEA/DIRIF

SANSON Catherine DRIHL

BRAY Chantal..... DDT 91

Languedoc Roussillon

LAPORTE Françoise DDTM 11

GANGNANT Alain DREAL

Limousin

Pas de promu

Lorraine

DEMARINE Pascal DDT 57

Midi Pyrénées

FANTOVA Isabelle DDT 82

Nord - Pas de Calais

ERBA Martine..... DIR N

LUCAS Hélène..... DREAL

TELTOMBE Vinciane DIR N

DE JAEGER Brigitte DDTM 62

CLAUET Marie-France..... DDTM 59

Pays de la Loire

MASSE Philippe..... DREAL

BREGON Didier DDT 49

BOBET Sophie DDCS 44

Picardie

BERTHE Marie-Claude..... DREAL

VNF

DA SILVA PITA Annette..... DTerNE

PACA

SPASSKY Catherine DIR MED
 CAMPISCIANO Henri DREAL
SABATIER Danielle DDT 84

Rhône Alpes

CHAREYRON Christine DDT 26
 SCHAEFFER Jean-Charles.... Préf 73

MIGT 8

RUAULT Chantal..... DTAM 975

Administration Centrale

CEYLAND Olga DGITM
 SERVAS Marie-Hélène..... ENTE Aix
 HILARIO LEGANES Béatrice CGDD
 FLEGEO Isabelle SG/DICOM
BEAUTIER-MOUTAZAIM Patricia. DGALN
GANDREY Christine IGAM

Hors Ministère

THOMAS Catherine..... PN de la Vanoise
 PHOLOPPE Marie-Lyne..... ENSA Normandie
 NAULLIER Dominique Collect. Territ.
LOVA Marie-SOL..... ENTPE
ROSSEL Patricia PN Cévennes

CEREMA

BOUCHEZ Christiane..... DTecEMF

ENIM

MEPHARA Jose-Monique
LEBRUN Marie-Thérèse

Syndicats

DURAND Marie-Christine..... FO

Message aux agents promus

Sont en priorité concernés les AAP1 au 5^{ème} échelon avec plus de 2 ans d'ancienneté, 6^{ème} et 7^{ème} échelon quelle que soit votre ancienneté et les agents qui feraient valoir leur droit à la retraite avant d'avoir atteint le 12^{ème} échelon du 1^{er} grade de la catégorie B (indice 472).

Les services RH de proximité doivent vous adresser que vous soyez sur la liste principale ou sur la liste complémentaire, une simulation de votre carrière en catégorie C et de l'éventuelle carrière en catégorie B afin d'évaluer l'impact indiciaire de votre promotion. Celle-ci doit vous dire si vous gagnez en points d'indice ou pas et vous permettra donc d'accepter ou non la promotion. Il est souhaitable d'informer votre service de votre choix.

Votre choix doit aussi tenir compte des éléments : une promotion en catégorie B avec un déroulement de carrière (promotion à CS ou CE), l'attractivité des postes de catégorie B, un régime indemnitaire plus favorable.

Les élus se tiennent à votre disposition pour tout renseignement, et pour vous aider dans la simulation. Merci de demander en priorité au syndicat CFDT local, et le cas échéant privilégiez des demandes par mail.

RECOURS COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le dossier examiné en CAP a été validé par l'ensemble des représentants du personnel pour présentation à l'agent avec toutes les modifications apportées par son service d'origine.

BONIFICATIONS D'ANCIENNETE 2015

	SACDD CN	SACDD CS	SACDD CE	Total
Agents éligibles	2 285	1 401	2 222	5 908
Nombre d'agents n'ayant pas donné satisfaction	12	5	4	21
Nombre d'agents pouvant bénéficier d'un mois de RA	2 273	1 396	2 218	5 887
				-533,8

Le nombre de mois disponibles étant insuffisant pour attribuer 1 mois à tous les agents susceptibles de bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté, il nous est proposé le scénario ci-dessous qui a été adopté à l'unanimité.

Non attribution de réduction d'ancienneté aux 535 agents suivants :

- 438 agents radiés,
- 74 agents détachés 14-2 (collectivités territoriales ou établissement public en relevant)
- 23 agents détachés sans limitation de durée (collectivités territoriales).

A partir de cette année, il n'y a plus d'attribution de réductions d'ancienneté.

DETACHEMENT ENTRANT

La procédure pour les détachements entrants est :

- Une mise à disposition pendant 4 mois,
- Un détachement d'une année,
- Une intégration sur demande de l'agent.

Nom Service d'origine grade d'accueil Service d'accueil

CAULLET Marion La Poste..... SACDD CE..... DDT 52

Prochaines CAP

La CAP « plan de requalification » pour l'attribution des 600 postes de promotion de C en B est fixée les 12, 13 et 14 septembre 2016.

Prochaine CAP « mobilités » 8 et 9 juin 2016 – effet au 1^{er} septembre 2016 et novembre 2016 – effet à partir du 1^{er} janvier 2017.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT :

Odile BULIN odile.bulin@developpement-durable.gouv.fr DEAL Réunion 02 62 40 27 07

Evelyne POREE evelyne.poree@developpement-durable.gouv.fr SG/DRH/RM1 01 40 81 65 91